



Confirmation d'identification Banque nationale de données génétiques

La Banque nationale de données génétiques (BNDG) ne peut traiter la demande que vous avez récemment envoyée. Les empreintes fournies sur la carte de prélèvement sont impropres ou manquantes. Sans empreintes claires, la BNDG ne peut faire la preuve que l'échantillon biologique est celui du contrevenant indiqué sur la fiche d'identification dactyloscopique fournie dans la trousse.

Conformément au par. 2(4) du *Règlement sur l'identification par les empreintes génétiques*, veuillez remplir le présent formulaire et le faire parvenir à la BNDG.

Contributeur		
Nom du contributeur	Grade	Service de police / organisme

Contrevenant		
Nom du contrevenant	DDN (aaaa-mm-jj)	Date des empreintes (le cas échéant, aaaa-mm-jj)

Empreintes impropres ou manquantes - Justification
<p>Empreintes manquantes sur la carte de prélèvement d'échantillon d'ADN (3800)</p> <p><input type="radio"/> Un échantillon biologique et les empreintes du contrevenant (formulaire 3801 – Identification dactyloscopique) ont été prélevés à la même occasion. Je n'ai pas ajouté les empreintes du contrevenant au dos de la carte de prélèvement (formulaire 3800).</p> <p>Déformation physique / amputation</p> <p><input type="radio"/> Je n'ai pas ajouté toutes les empreintes du contrevenant au dos de la carte de prélèvement (formulaire 3800) et à la fiche d'identification dactyloscopique (formulaire 3801) parce que le contrevenant avait une déformation physique ou était amputé.</p> <p>Empreintes floues ou les meilleures qu'il était possible d'obtenir</p> <p><input type="radio"/> Un échantillon biologique et les empreintes du contrevenant (formulaire 3801 – Identification dactyloscopique) ont été prélevés à la même occasion. J'ai ajouté les empreintes du contrevenant au dos de la carte de prélèvement (formulaire 3800) et à la fiche d'identification dactyloscopique (formulaire 3801), mais les empreintes étaient impropres à l'identification. J'atteste que ce sont les meilleures empreintes que j'ai pu obtenir du contrevenant.</p> <p>Impossibilité de prélever les empreintes</p> <p><input type="radio"/> Je n'ai pas ajouté les empreintes du contrevenant au dos de la carte de prélèvement (formulaire 3800) et à la fiche d'identification dactyloscopique (formulaire 3801) parce que le contrevenant refusait de coopérer et qu'il a été impossible de prélever ses empreintes.</p>

Moyen de confirmation de l'identité du contrevenant
<p><input type="radio"/> Permis de conduire</p> <p><input type="radio"/> Passeport</p> <p><input type="radio"/> Carte de citoyenneté canadienne avec photo</p> <p><input type="radio"/> Carte de résident permanent au Canada avec signature</p> <p><input type="radio"/> Certificat de statut d'Indien</p> <p><input type="radio"/> Autre précisez : _____</p>

Signature		
Je confirme que l'échantillon biologique sur la carte de prélèvement (3800) est celui du contrevenant et qu'il est impossible qu'il soit celui de quelqu'un d'autre.		
Je confirme n'avoir prélevé aucun autre échantillon biologique sur un autre contrevenant à la même occasion.		
_____	_____	_____
Nom et grade du contributeur (lettres moulées)	Signature du contributeur	Date (aaaa-mm-jj)
_____	_____	_____
Nom et grade du témoin (lettres moulées)	Signature du témoin	Date (aaaa-mm-jj)